

AVIS D'APPEL A PROPOSITIONS

Projet : **Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest (FED/2018/399-509)**

Titre : **Appel à candidature pour deux (02) projets de recherche doctorale portant sur la translocation et la conservation ex-situ de la faune sauvage en Afrique de l'Ouest**

Date de publication : **17 mars 2020**

Date de clôture : **17 juin 2020**

1. Contexte

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1.300 organisations Membres et les compétences de plus de 13.000 experts. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. Nos experts se divisent en six Commissions, dédiées à la sauvegarde des espèces, au droit de l'environnement, aux aires protégées, aux politiques économiques et sociales, à la gestion des écosystèmes, et à l'éducation et la communication.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest 2014–2020 (11^e Fonds européen de développement), et spécifiquement en son domaine prioritaire 3 : « Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles », il a été retenu en concertation avec la CEDEAO et l'UEMOA une action d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest – PAPBio (ROC/FED/039-269).

La composante 2 du PAPBio – Gouvernance Régionale des Aires Protégées et Sécurité – est mise en œuvre par l'UICN, à travers son Programme Régional pour l'Afrique Centrale et Occidentale (PACO). Elle vise à insuffler une dynamique régionale pour la gestion efficace des aires protégées et des risques climatiques, le partage et la capitalisation des expériences et connaissances à tous les niveaux et la lutte contre la criminalité environnementale.

Le projet Gouvernance Régionale intervient à plusieurs niveaux à savoir national, régional et au niveau des espaces transfrontaliers. Au niveau régional entre autres, le projet vise à améliorer le développement des compétences et la gestion des ressources humaines sur les questions de conservation et de gestion transfrontalière de la biodiversité tout en contribuant à prévenir l'extinction des espèces les plus menacées. Il est particulièrement prévu dans le Résultat R5 de mettre en place une capacité régionale d'accueil, de translocation et de

conservation *ex situ* d'espèces en danger critique d'extinction et issues des saisies de la lutte contre la criminalité environnementale.

Des études, effectuées dans le cadre du Programme pour la Biodiversité et la Gestion des Aires Protégées (BIOPAMA), montrent que les compétences en matière de gestion des aires protégées et de la faune sont dans l'ensemble limitées au niveau des pays de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, il a été observé une faible capacité de gestion et de conservation d'animaux issus de la suite des actions de lutte contre la criminalité environnementale. Il s'agit donc pour le projet Gouvernance Régionale de renforcer les capacités régionales de conservation *ex-situ* et de réintroduction (y-compris l'identification génétique, analyse vétérinaire, translocation, suivi de réintroduction). A ce titre, deux projets de recherche doctorale seront financés pour faciliter le développement de l'expertise dans les domaines de la translocation et conservation *ex-situ* des espèces en danger critique d'extinction et issues des saisies lors des opérations de lutte contre la criminalité environnementale.

Ces projets de recherche doctorale doivent être conduits chacun en partenariat avec un centre d'expertise régionale de conservation de la faune. Ils permettront à ces centres d'acquérir des outils d'analyses et d'identification vétérinaires et génétiques dans le domaine de la conservation en captivité, des translocations ou un sujet apparenté.

Le programme de bourses lancé à travers cet appel à propositions va financer l'acquisition d'équipement de laboratoire, les frais de scolarité, une bourse d'étude, des frais de recherche sur le terrain et des voyages pour les doctorants devant exécuter ces recherches doctorales.

Le montant total estimé par projet de recherche (incluant les frais de scolarité et la bourse) est d'au moins 60.000 euros dont un montant maximum de 48.000 euros apporté dans le cadre de cet appel à candidatures et au moins 12.000 euros de cofinancement fourni par le centre de référence et/ou le laboratoire de recherche d'accueil.

2. Les critères d'éligibilité des projets de recherche

- La proposition de projet de recherche doctorale doit permettre à la région d'acquérir des connaissances et techniques pour réduire les risques d'extinction des espèces à travers la conservation *ex-situ* et la translocation ;
- La proposition ne devra pas excéder trois (03) années de mise en œuvre ;
- La proposition concerne une espèce modèle. Cette espèce doit être classée au moins EN DANGER (EN) par la Liste Rouge de l'UICN ou le projet de recherche devra apporter la démonstration que le statut réel mériterait ce classement ;
- Le projet de recherche doctorale devra apporter des améliorations concrètes dans la conservation de l'espèce dans la durée du projet et au-delà. Ces améliorations devront être mesurables et démontrables avant la fin du projet ;
- Le candidat proposé pour la bourse de recherche doctorale doit avoir un diplôme de master reconnu dans le domaine de la conservation et lui permettant une inscription en thèse de doctorat ;
- Le directeur de thèse doit posséder une bonne connaissance du sujet décrit par la proposition de projet de thèse et une expérience avérée dans la supervision des études doctorales;
- La proposition de projet de recherche doctorale doit apporter la preuve d'un possible établissement de partenariat avec un centre d'expertise de conservation *ex-situ* dans la région disposant du minimum du matériel de recherche requis et qui donne les garanties de sa mise à disposition pour les besoins des recherches doctorales.

Les bourses seront attribuées aux candidatures dont les offres :

- montrent le plus de perspective d'être reproduites et d'être mises à la disposition d'autres projets dans la région dans le futur ;
- disposent de co-financements provenant du laboratoire de recherche/centre d'expertise d'accueil, montrant ainsi l'ancrage durable du laboratoire dans son institution.

Les candidatures de ressortissants de la région CEDEAO, ainsi que les candidatures féminines, sont fortement encouragées.

3. Dossiers de candidature

Les candidats sont invités à soumettre leur demande contenant :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV détaillé du candidat proposé pour la thèse de Doctorat;
- Une copie de l'attestation des diplômes antérieurs et requis (Master Recherche, Licence et Baccalauréat scientifique);
- Une Copie du mémoire de Master de recherche ;
- Une copie des relevés de notes de la première année jusqu'au master ;
- Une proposition de recherche telle que précisée dans les critères énumérés plus haut ainsi que l'engagement d'accueil de l'étudiant par le responsable du laboratoire de recherche ;
- L'engagement formel d'un enseignant-chercheur au moins de grade de Maître de Conférences des Universités du CAMES ou équivalent à assurer le rôle de Directeur de Thèse et à encadrer et superviser la réalisation des travaux de doctorat ;
- Une recommandation de la part du Responsable du centre d'expertise de conservation de la faune identifié par l'étudiant et son Directeur de Thèse pour une collaboration dans le cadre de la recherche doctorale ;
- Une note de présentation du centre d'expertise démontrant les capacités de l'établissement à accueillir les recherches doctorales y prévues ;
- Une lettre d'acceptation/attestation de pré-inscription ou d'inscription à un programme de formation doctorale qui répond aux critères d'éligibilité ;
- Un engagement formel de cofinancement à hauteur du montant minimal indiqué plus haut et précisant les sources et les montants des contributions. La preuve de l'existence effective des cofinancements pourra être requise de la part des projets sélectionnés avant la phase de contractualisation.

Les bourses seront attribuées aux bénéficiaires sur la base d'une évaluation de :

- La pertinence du projet de recherche vis-à-vis des objectifs du projet Gouvernance;
- La pertinence de l'expérience professionnelle du candidat ;
- La capacité de la proposition à répondre aux exigences d'éligibilité.

Les candidatures devront être portées par des écoles doctorales et/ou des laboratoires de recherche/centres d'expertise qualifiés dans le domaine en lien avec la proposition.

Les candidatures devront être soumises au plus tard le 15 juin 2020 :

- Soit par dépôt sous enveloppes séparées et cachetées avec la mention «BOURSE-DOCTORAT_UICN-GouvernanceRégionale» «A n'ouvrir qu'en séance d'évaluation» au Bureau Régional de l'UICN-PACO sis à Ouaga 2000, derrière la Station Total Ouaga 2000, Ouagadougou, Burkina Faso.

- Soit par email en un fichier unique au format PDF (à nommer comme suit : DOCTORAT_UICN-GouvernanceRégionale_NOM_Centre/Laboratoire d'accueil.pdf) à l'adresse paco@iucn.org
En objet « Gouvernance Régionale des Aires Protégées : BOURSE-DOCTORAT_UICN-GouvernanceRegionale »

En cas de sélection, les conventions de financement des projets de recherche doctorale seront co-signées par i) UICN-PACO ; ii) Responsable/Directeur du laboratoire de recherche ou Ecole doctorale et iii) le Responsable du centre d'expertise de conservation où les activités de recherche de terrain seront conduites.